

**Délibération n°2025-35**

**Thème : SPORT ET CULTURE 3**

**Objet : Subventions aux associations culturelles**

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 28 mars 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 22    Pouvoirs : 5    Suffrages exprimés : 27**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Camille FELLER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Lisa MARCEL ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
M. Antoine DE RUFFRAY donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

**Absents excusés :**

Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Antoine DE RUFFRAY Nadine CURNIER, Stéphane DERRIVES.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets culturels entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes ;

VU les dossiers de demandes de subventions déposés par des associations artistiques et culturelles auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au titre de l'année 2025 ;

Associations artistiques et culturelles  
004-240400440-20250403-35-2025-DE  
Date de réception préfecture : 13/04/2025

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le versement des subventions pour les associations suivantes :

| DESIGNATION DE L'ASSOCIATION           | MONTANTS 2025   |
|----------------------------------------|-----------------|
| Croq'Livres                            | 7 000 €         |
| Archipel 440 (Compagnie 2b2b)          | 1 000 €         |
| La Miroiterie                          | 1 000 €         |
| Rencontres Musicales de Haute Provence | 5 000 €         |
| L'Osons Jazz Club                      | 4 000 €         |
| AmHeMO                                 | 6 000 €         |
| Strapontins                            | 800 €           |
| La Maison Passère                      | 3 000 €         |
| Désirdelire                            | 2 000 €         |
| Cultures Vivaces                       | 1 000 €         |
| Compagnie l'Extravagante               | 2 000 €         |
| Changement de Cap                      | 1 000 €         |
| Vagabunda                              | 1 000 €         |
| ONE AGAIN (Le Ka)                      | 5 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>39 800 €</b> |

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 3 (C. FELLER,  
D. KLINGLER, N. CURNIER  
(pouvoir à C. FELLER))

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années  
suscités,  
POUR EXTRAIT CONFORME

  
Le Président,  
David GEHANT

  
FORCALQUIER-LURE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Acte publié le : 15 AVR. 2025